

L'EXTENSION DES PROTOCONCEPTS : UNE APPROCHE FONCTIONNALISTE

Claude Panaccio
Université du Québec à Montréal

J'appelle « concepts », conformément à un usage répandu, des représentations mentales susceptibles d'être combinées entre elles en séquences vraies ou fausses. Et ce que je propose d'appeler « protoconcepts », ce sont des concepts au sens que je viens de caractériser, mais dont la possession par un agent ne dépend pas du fait que cet agent soit un locuteur d'une langue de communication donnée comme le français, l'anglais, etc. On connaît l'argument de Fodor : l'apprentissage d'une langue suppose déjà la possession de certains concepts.¹ Si cela est vrai, les concepts ainsi présumés sont des protoconcepts au sens où je l'entends. Et rien n'interdit, bien sûr, que même un locuteur aguerri d'une langue comme le français possède *aussi* certains protoconcepts. Le choix de me concentrer sur le cas des protoconcepts revient donc à laisser de côté dans le cadre de la présente communication ces autres concepts que les agents possèdent en vertu du fait qu'ils ou elles maîtrisent, plus ou moins parfaitement, les conventions et coutumes relatives à l'usage de certains mots.

L'approche fonctionnaliste que j'ai entrepris d'explorer depuis quelque temps, eu égard aux protoconcepts, se résume pour l'essentiel aux quatre thèses suivantes :

1. La normativité des protoconcepts tient pour une large part à leur *extension* (ce n'est pas l'agent, en général, qui décide si telle ou telle chose appartient ou non à l'extension de tel ou tel concept — ou protoconcept ; cela s'impose à lui à titre de vérité).

¹ Fodor, 1975, pp.55-64.

2. L'extension d'un protoconcept tient à sa *fonction* pour l'organisme qui le possède.
3. La fonction des protoconcepts est de guider (indirectement) les *attentes* de l'organisme en figurant de façon syntaxiquement appropriée dans certaines croyances de l'organisme en question.
4. L'extension d'un protoconcept est fixée à partir d'*échantillons* singuliers et de certaines *similitudes* qui sont en principe reconnaissables par l'organisme.

En plus d'être fonctionnaliste, le portrait ainsi proposé se veut *nominaliste*, puisqu'il repose exclusivement sur les rapports entre des organismes singuliers et les choses singulières qui peuplent l'environnement de ces organismes. Il suppose, en outre, des organismes dotés de certaines capacités combinatoires et capables d'avoir des *attentes*. Tout cela, bien sûr, soulève bon nombre d'interrogations. Celle que je voudrais aborder ici concerne la notion d'« attente » qui est requise par cette approche : comment peut-on la comprendre au juste, et comment, aussi, peut-on la relier à d'autres notions courantes en philosophie de l'esprit et en psychologie cognitive ? Une question particulièrement stimulante à cet égard m'avait été adressée, lors d'un colloque tenu à Trois-Rivières en 2002, par Jean-Luc Petit de l'Université de Strasbourg, et c'est à cette question, justement, que je voudrais consacrer la discussion qui va suivre : quel rapport peut-on voir entre la notion d'« attente » qui figure dans la thèse 3 ci-dessus et l'idée d'« *affordance* » mise en avant dans les années soixante et soixante-dix par le psychologue James Gibson, le fondateur de ce que l'on appelle aujourd'hui la « psychologie écologique », particulièrement en théorie de la perception ?²

Le terme « *affordance* » a été forgé par Gibson à partir du verbe anglais *to afford*, qui, dans le sens pertinent, veut dire quelque chose comme : offrir, procurer, fournir les moyens de quelque chose. L'approche de Gibson est basée sur le couple environnement-organisme, son idée étant que certaines composantes de l'environnement fournissent — ou proposent — à l'organisme des occasions, des possibilités, bonnes ou mauvaises d'ailleurs, favorables ou défavorables. Un escalier, par exemple,

² Voir en particulier Gibson 1977, 1979, pp. 127-143, 1982, pp. 401-418.

offre à un organisme humain l'occasion de monter (ou de descendre), une proie offre au prédateur l'occasion de se nourrir, et le prédateur, inversement, offre à la proie l'occasion d'être mangée ; une balle de baseball qui vient vers vous vous offre l'occasion de l'attraper, un camion qui fonce vers vous vous offre l'occasion d'être écrasé, et ainsi de suite. Ce sont toutes là des *affordances* au sens de Gibson. À s'en tenir même à un seul organisme, elles sont innombrables. Chaque organisme ne profite en fin de compte que d'une infime portion des affordances, bonnes ou mauvaises, que lui offre son environnement. La question qui m'intéresse ici est donc la suivante : quel rapport y a-t-il entre la notion d'attente qui me semble nécessaire pour la détermination de l'extension des protoconcepts et cette notion gibsonnienne d'affordance ? L'exploration de cette question permettra, je pense, de clarifier la thèse selon laquelle la fonction première des protoconcepts est de guider les attentes de l'organisme (la thèse 3 ci-dessus) et, par voie de conséquence, l'idée — cruciale, à mon avis — que c'est cette fonction précisément qui fixe, de façon normative, l'extension des protoconcepts pour un organisme donné (la thèse 2).

La première chose à observer à ce sujet est que les deux notions sont tout à fait différentes. Une attente est un état de l'organisme, alors que les affordances de Gibson sont des états de l'environnement. Gibson y insiste beaucoup : les affordances sont objectives. Il faut en ce point faire très attention. D'un côté, les affordances sont toujours relatives à des organismes, et même à des organismes spatio-temporellement situés. Un chat, vu comme un élément de l'environnement, est un prédateur potentiel pour une souris : il offre à la souris l'occasion d'être dévorée. Mais le même chat est une proie potentielle pour un coyote, disons : il offre au coyote l'occasion d'un bon repas. Une falaise adresse à celui qui est en bas une invitation à l'escalade, et à celui qui est en haut une invitation à la chute... D'un autre côté, cependant, Gibson a bien raison, les affordances n'en sont pas moins objectives. Leur réalité ne dépend pas en général du fait que l'organisme les reconnaisse ou non. La souris peut très bien ne pas voir venir le chat ; cela n'empêche pas le chat — bien au contraire ! — de lui offrir

l'occasion d'être mangée ; et le précipice vous offre d'autant plus l'occasion de tomber que vous ne le voyez pas. Les affordances, bref, sont des états objectifs de l'environnement relativement à l'organisme, alors que les attentes sont des états subjectifs de l'organisme vis-à-vis de l'environnement. Il n'y a même pas, à vrai dire, corrélation ni complémentarité entre les deux : les affordances ne sont pas l'envers — ou la converse — des attentes. Il y a des affordances d'un environnement pour un organisme donné auxquelles ne correspond aucune attente de l'organisme en question, et des attentes auxquelles ne correspond aucune affordance.

Cela n'empêche pas, cependant, d'établir entre les deux notions des connexions systématiques. Je voudrais proposer, dans cette veine, de *définir* la notion d'attente en termes d'affordance précisément, favorisant ainsi un rapprochement fructueux entre l'approche fonctionnaliste qui m'intéresse et la psychologie écologique. La chose est même très simple : une attente, au sens pertinent, est un *jugement d'affordance*. Dire qu'un agent capable de pensée conceptuelle attend quelque chose de telle ou telle composante de son environnement revient à dire, dans ce vocabulaire, que l'agent en question juge que cet objet de l'environnement présente pour lui quelque affordance, qu'il lui propose quelque chose.

Cette définition appelle plusieurs remarques. D'abord, elle restreint la notion d'attente ainsi introduite à celle qui est pertinente pour la détermination de l'extension des protoconcepts (comme le veut la thèse 3) et les protoconcepts au sens où je l'entends sont des concepts. La notion d'attente ici définie ne vaut donc que pour des agents capables de pensée conceptuelle, capables, en d'autres mots, de combiner des représentations mentales générales en jugements vrais ou faux. Il est évident qu'en un sens plus large, même des organismes qui n'ont pas cette capacité pourraient se voir attribuer des attentes. Un escargot peut-être attend parfois quelque chose de son environnement. Mais je ne m'intéresse ici qu'à une notion plus restreinte et plus intellectuelle, applicable en exclusivité aux êtres auxquels on peut légitimement attribuer des *jugements*.

Qu'est-ce donc qu'un jugement dans ce contexte ? Je prends le terme dans son sens ockhamiste, pour désigner l'adhésion effective d'un agent à un contenu propositionnel donné. C'est une croyance, si vous voulez, mais qui doit être réalisée dans l'agent par la composition réelle de certaines représentations d'une part, et par l'adhésion de l'agent à la composition en question d'autre part.³ La première de ces conditions — la condition de composition — est aristotélicienne. Selon la tradition aristotélicienne, en effet, pour qu'il y ait dans l'esprit du vrai ou du faux, il faut qu'il s'y trouve une combinaison syntaxiquement réglée d'au moins deux unités représentationnelles.⁴ J'y ajoute une deuxième condition, ockhamiste celle-là : pour qu'il y ait jugement, la seule composition de représentations — même systématiquement appropriée — ne suffit pas ; il doit aussi y avoir quelque chose comme une *adhésion* de l'esprit à cette composition. Je peux me représenter que les chats sont tous blancs sans y croire pour autant ; il n'y a pas alors de jugement.⁵

Un jugement d'affordance sera donc un jugement, dans le sens que je viens d'expliquer, que porte un agent donné sur certaines composantes de son environnement et sur les affordances qu'il croit y déceler pour lui-même. Ce peut être un jugement singulier (l'organisme juge, par exemple, que cette chose-là qui bondit vers lui constitue une menace) ou un jugement général (l'agent juge que toutes les choses du monde — ou certaines choses du monde — qui sont comme ceci ou comme cela présentent pour lui telle ou telle

³ C'est ainsi que Guillaume d'Ockham distingue l'acte de formation d'une proposition mentale (l'*actus apprehensivus* — qu'il voit déjà comme un acte complexe en général) de ce qu'il appelle l'acte judiciaire (l'*actus iudicativus*), qui est l'adhésion de l'agent à la proposition ainsi formée. Cette distinction est introduite par Ockham dans le Prologue de son *Commentaire des Sentences* (Gál et Brown, 1967, pp. 16-17). J'examine en détail la théorie ockhamiste des actes intellectuels dans Panaccio, 2004, chap. 2.

⁴ Voir Aristote, *De l'Interprétation*, 1, 16a 9-13, et *De l'âme*, III, 6, 430a26-b6. C'est précisément cette idée de composition mentale qui est à la source de la notion de discours intérieur dans la philosophie grecque et médiévale (Panaccio, 1999).

⁵ Cela rejoint d'assez près la notion de jugement que l'on retrouve chez Frege en particulier : « la reconnaissance de la vérité d'une pensée » (Frege, 1918-19, p. 175).

affordance). On peut ainsi voir une proposition mentale élémentaire d'affordance comme une combinaison de représentations mentales ayant la forme sujet-prédicat et dans laquelle le prédicat est ce que j'appellerai un *concept affordantiel*, c'est-à-dire la représentation (générale) d'un certain type d'affordances, par exemple le concept (ou protoconcept) de menace, ou celui de quelque chose qui est mangeable, ou celui d'un partenaire sexuel possible, et ainsi de suite. On pourra évidemment avoir des concepts affordantiels plus précis (mais néanmoins généraux), par exemple le concept de cela qui a tel ou tel goût lorsqu'on l'ingurgite, ou le concept de cela qui résonne de telle ou telle façon lorsqu'on le cogne, etc. Un jugement d'affordance élémentaire, en résumé, est l'adhésion d'un organisme donné à une proposition mentale dont le prédicat est un concept affordantiel.

En mettant l'accent sur le *jugement*, il faut le signaler, je me sépare de l'école gibsonienne. Un des dogmes de cette école, en effet, est que les affordances sont directement perçues par l'organisme. Les gibsoniens, par conséquent, n'aimeraient pas beaucoup me voir parler ici de jugement. Cette thèse de la perception directe des affordances va même parfois très loin. L'article principal — le « *target article* » — d'un numéro récent de la revue *Ecological Psychology*, qui est l'organe des gibsoniens, soutient à toutes fins pratiques que les affordances sont les *seuls* objets de perception directe : l'organisme ne percevrait dans le monde rien d'autre que des affordances !⁶ La thèse de la perception directe des affordances, cependant, a été abondamment et efficacement critiquée⁷ et je ne saurais l'accepter, pour ma part, ne serait-ce que parce que les organismes peuvent de toute évidence se tromper dans leur appréciation des affordances. Les néogibsoniens à mon sens sous-estiment gravement l'importance du problème de l'erreur. Il est préférable de parler de jugement d'affordance plutôt que de perception des affordances pour bien mettre en relief le fait que, même dans les cas les plus simples, lorsqu'un organisme capable de pensée conceptuelle applique un concept affordantiel à un objet singulier de son environnement, cet organisme,

⁶ Stoffregen, 2000.

⁷ Voir notamment Fodor et Pylyshyn, 1981.

présumément, combine pour ce faire deux représentations mentales distinctes : une représentation de l'objet en question d'une part (conceptuelle ou non), et d'autre part le concept affordantiel pertinent (toujours général). L'opération mentale la plus simple en l'occurrence a la forme : ceci est comestible (ou ceci est une menace, etc.), et cela, bien sûr, peut être faux si l'objet en question n'est pas comestible (ou n'est pas une menace, etc.).

Cela dit, parler de jugement n'implique pas, comme les gibsoniens semblent le croire, que le jugement en question ne puisse être atteint par l'organisme qu'au terme d'un raisonnement ou d'un processus inférentiel. On peut tout à fait sympathiser avec eux sur le point suivant. Lorsque je vois venir un camion vers moi à toute allure, il est peu probable que j'accomplisse réellement un raisonnement de la forme : voici un objet de telle ou telle dimension et qui s'approche de moi à telle ou telle vitesse approximativement ; or si un objet ayant ces dimensions heurte à cette vitesse-là un organisme humain, l'organisme en question subira vraisemblablement des dommages importants, et comme je suis moi-même un organisme humain, la chose risque maintenant de m'arriver ; ce camion constitue donc une menace pour moi, fuyons... Tel est le portrait sans doute que les gibsoniens veulent récuser. Et à juste titre. Mais on n'a pas le choix qu'entre la perception directe d'un côté sans intervention d'aucun jugement, et de l'autre cette conception inférentialiste et hyperintellectualiste. Il faut ici prendre très au sérieux une autre idée ockhamiste, selon laquelle la connaissance intuitive — ou le contact direct, si l'on préfère — déclenche en général dans l'esprit un processus causal aboutissant, sans l'intermédiaire d'aucun raisonnement ni d'aucune inférence, à la formation de certains jugements, et en particulier de jugements singuliers contingents.⁸

⁸ Guillaume d'Ockham caractérise précisément la « connaissance intuitive » de quelque chose comme étant cette connaissance simple et prépropositionnelle qui amène causalement l'agent à tenir pour évidente une ou plusieurs propositions contingentes au sujet de la chose en question (qu'elle existe, par exemple, ou qu'elle est blanche, etc.). Voir le Prologue du *Commentaire des Sentences* (Gal et Brown, 1967, pp. 22 ss.) et les *Questions quodlibétales*, V, 5 (Wey, 1980, pp. 495-500 ; trad. angl. dans Freddoso et Kelley, 1991, vol. II, pp. 413-417).

On peut maintenant revenir à la question de fond : quel rapport ces jugements d'affordance (que sont les attentes) entretiennent-ils avec la détermination de l'extension des protoconcepts d'un sujet pensant ? Je m'en tiendrai, pour simplifier la discussion, au cas le plus simple, celui des protoconcepts non relationnels qui sont en principe applicables aux objets qui peuplent l'environnement de l'organisme concerné, et qui ne sont pas eux-mêmes des concepts affordantiels au sens défini ci-dessus.⁹ C'est à propos de ces protoconcepts simples, non relationnels et non affordantiels que je voudrais d'abord avancer la thèse suivante, qui est une reformulation locale des thèses 2 et 3 ci-dessus : l'extension de ces protoconcepts est normalement fixée par leur fonction eu égard aux jugements d'affordance.

Voici l'hypothèse. L'esprit humain est ainsi fait que lorsqu'il rencontre une chose singulière dans son environnement, il ouvre naturellement une représentation générale — un signe mental, si vous voulez — dont l'extension comprend *ipso facto* toutes les choses du monde qui sont, pour lui, *affordantiellement équivalentes* à celle-ci. Cela suppose d'abord la capacité d'identifier des objets durables dans l'environnement et d'y faire référence, ce qui est certainement une condition de la pensée conceptuelle.¹⁰ Mais surtout le portrait que je propose maintenant — et qui est inspiré d'Ockham — évoque la formation d'une représentation *générale* à partir de la référence au singulier, et même, le cas échéant, à partir d'une référence unique.¹¹ La représentation conceptuelle, dans cette approche, ne requiert pas nécessairement la comparaison entre plusieurs échantillons. Elle peut exploiter de telles comparaisons,

⁹ Les concepts affordantiels, je le rappelle, sont des concepts (ou protoconcepts) comme « comestible », « grimpable » ou « attrapable avec la main » qui renvoient directement à une possibilité quelconque offerte à l'organisme. Ils constituent en général, selon l'hypothèse explorée ici, les *prédicats* des jugements d'affordance, alors que les protoconcepts auxquels on s'intéressera dans la suite du texte en seraient plutôt — normalement — les sujets.

¹⁰ Joëlle Proust, par exemple, insiste beaucoup sur ce point dans ses travaux sur la pensée animale. Voir notamment Proust, 2003, pp. 33-39.

¹¹ Cf. Guillaume d'Ockham, *Questions quodlibétales*, IV, 17 : « [...] le concept d'une espèce peut être abstrait d'un individu unique » (Wey, 1980, p. 385, ma traduction ; trad. angl. dans Freddoso et Kelley, 1991, vol. I, p. 317).

certes, et elle le fait souvent ; mais elle ne les exige pas. Comment cela est-il possible ? Eh bien, parce que la fonction de la représentation ainsi engendrée est justement — par hypothèse — de guider les attentes futures du sujet, c'est-à-dire ses éventuels jugements d'affordance.

Cela ne veut pas dire que le sujet qui forme un protoconcept de ce genre doit savoir à quoi s'attendre de la part des individus ainsi représentés, ni d'ailleurs qu'il soit en mesure de reconnaître facilement et du premier coup les individus en question. L'idée est plutôt que le sujet forme un signe mental qui représente *ipso facto* tous les individus du monde qui sont pour lui affordantiellement équivalents à l'échantillon original (ou aux échantillons, s'il y en a plusieurs). Ce que cela lui permet de savoir — si l'on peut encore ici parler d'un savoir —, c'est uniquement que *si* l'échantillon pour un protoconcept C présente pour lui telle ou telle affordance (s'il est comestible, par exemple), alors il en ira de même des autres membres de l'extension.

De même que les affordances sont objectives, de même, il faut y insister, l'appartenance ou non d'un objet du monde à l'extension d'un protoconcept ainsi formé est une affaire objective, qui ne dépend pas en principe de la capacité ou de la disposition subjective du sujet à reconnaître les membres de l'extension. Ce n'est pas la disposition du sujet à appliquer son concept, ou protoconcept, à ceci ou à cela qui en détermine l'extension, c'est l'équivalence affordantielle réelle. Ce point est majeur. On a souvent tendance en théorie du concept — ou de la « catégorisation » — à identifier l'extension d'un concept avec l'ensemble des individus du monde auxquels le sujet est disposé à appliquer le concept. Ce qui, évidemment, se heurte derechef au problème de l'erreur. Pour rendre compte de la possibilité de l'erreur dans l'application d'un concept à un objet du monde, il faut que l'extension de ce concept soit fixée par une relation objective d'équivalence entre les membres de l'extension, et non pas par la disposition du sujet à identifier les objets en question. C'est en cela précisément que réside la *normativité* de l'extension.

D'un autre côté, cependant, il ne peut pas s'agir de n'importe quelle relation d'équivalence. Celle qui doit unir entre eux les

membres de l'extension d'un protoconcept donné doit être *pertinente* pour le sujet, fonctionnellement pertinente. Ce qui est éminemment le cas pour l'équivalence affordantielle. Sans doute même y aurait-il lieu de restreindre en pratique la sorte d'équivalence affordantielle requise pour la formation naturelle des protoconcepts les plus simples, de manière à ce qu'elle ne concerne que certaines affordances saillantes pour l'organisme en question : la comestibilité, par exemple, la « portabilité », la dangerosité, la possibilité d'être un partenaire sexuel, et ainsi de suite. Un organisme, par exemple, qui peut avoir des attentes face au goût des choses pourra former des protoconcepts gustatifs. L'extension d'un tel protoconcept, étant donné certains échantillons x , y , z ayant un goût semblable entre eux, correspondra alors à l'ensemble de toutes les choses du monde qui auraient pour l'organisme en question un goût semblable à celui de x , y , z . Un organisme qui peut avoir des attentes face à la fois au goût et à l'apparence visuelle des choses pourra former des protoconcepts gustativo-visuels dont l'extension correspondra à l'ensemble de tout ce qui a à la fois, pour l'organisme en question, un goût *et* une apparence visuelle suffisamment semblables à ceux des échantillons retenus. Et il en ira de même, *mutatis mutandis*, pour un organisme qui peut avoir des attentes face aux mouvements des choses ou aux blessures qu'elles peuvent infliger, etc. Quelles affordances au juste sont effectivement pertinentes pour la détermination fonctionnelle de l'extension des protoconcepts d'un organisme donné, cela, finalement, est une question empirique que l'on ne saurait trancher a priori. L'idée théorique que je veux soumettre à votre attention est seulement la suivante : ce qui détermine l'extension des protoconcepts d'un organisme pensant, c'est un certain rapport d'équivalence affordantielle avec le ou les individus qui sont, pour cet organisme, les échantillons du protoconcept en question. On aura donc, par hypothèse, pour chaque protoconcept de l'organisme, un ou plusieurs échantillons singuliers et une relation objective d'équivalence affordantielle plus ou moins restreinte, et cela suffira dans chaque cas à fixer l'extension du protoconcept en question.

Il n'est évidemment pas requis que l'organisme dispose lui-même d'une notion théorique d'équivalence affordantielle, mais seulement qu'il soit disposé à se comporter de façon relativement homogène à certains égards par rapport à tous les individus auxquels il applique son protoconcept (à tort ou à raison).

L'image proposée est donc la suivante. Le sujet entre en contact avec un individu de son environnement, une sitelle, disons. Il forme alors automatiquement — ou naturellement — une représentation générale, un protoconcept, dont la fonction principale sera d'être réutilisée par lui, le cas échéant, pour engendrer des jugements d'affordance. S'il doit remplir adéquatement cette fonction, le protoconcept en question doit s'appliquer *en droit* à tout ce qui, d'un point de vue pertinent, est affordantiellement équivalent à cette sitelle pour le sujet en question (même si celui-ci ne sait pas encore, quand il forme ce protoconcept, à quoi s'attendre au juste de la part de l'oiseau ainsi rencontré). Le protoconcept, en d'autres mots, aura dans son extension toutes les choses singulières du monde qui sont (d'un point de vue pertinent) affordantiellement équivalentes à l'échantillon original. Pourquoi? Eh bien, précisément parce que la réapplication de ce protoconcept à un nouvel objet sera, plus tard, ce qui permettra à l'agent de former des jugements d'affordance à propos de cet objet. Lorsqu'il aura, pour une raison ou pour une autre, subsumé un nouvel individu du monde sous ce protoconcept (sur la base, par exemple, de son apparence visuelle), il s'attendra dès lors à ce que cet individu présente pour lui des affordances équivalentes à celles de l'échantillon original (même s'il ne connaît pas encore toutes ces affordances).

Le processus est faillible. L'agent peut être porté, sur la base de l'apparence notamment, à appliquer le protoconcept ainsi formé à quelque chose qui n'appartient pas *vraiment* à son extension, c'est-à-dire à quelque chose qui n'est pas, de fait, affordantiellement équivalent à l'échantillon. Cela sera une *erreur*, dans la mesure, justement, où la fonction d'une telle application est de guider les jugements d'affordance. L'agent qui applique son protoconcept de sitelle à un robot qui n'a de la sitelle que l'apparence extérieure risque — par exemple — de se casser les dents ! Il y aura là erreur

de catégorisation dans la mesure où les jugements d'affordance que l'agent formera sur la base de cette catégorisation seront faux.

Je voudrais encore ajouter deux remarques pour finir. D'abord, j'y insiste, les protoconcepts simples dont on a parlé ne constituent pas en eux-mêmes des attentes ou des jugements d'affordances. Ils n'en sont qu'un élément (le sujet en général). Dans l'approche ici mise en place, il est nécessaire, pour qu'il y ait jugement, qu'une *composition* conceptuelle (ou protoconceptuelle) soit accomplie par l'organisme concerné. Il est de toute première importance en pareille matière — comme Aristote déjà l'avait bien vu — de distinguer les états conceptuels non propositionnels des états de croyance — ou jugements — qui sont, eux, des états propositionnels. De nombreuses confusions dans la littérature tiennent, me semble-t-il, à la négligence de cette distinction.

Deuxième remarque. La position esquissée jusqu'à présent n'implique pas grand-chose, pour autant que je puisse voir, quant à la question aujourd'hui très débattue du statut des fonctions, et quant au débat, en particulier, entre le réalisme ou le naturalisme des fonctions et ce que l'on pourrait appeler l'interprétationalisme, selon lequel l'attribution d'une fonction à un état donné dépend de façon essentielle de la perspective *normative* adoptée par l'interprète ou l'attributeur.¹² Je me sens assez en sympathie, personnellement, avec John Searle sur ce point, pour qui l'attribution d'une fonction dépend de l'importance normative que nous attachons à certains processus en eux-mêmes purement causaux.¹³ Mais l'approche fonctionnaliste proposée ici ne prend pas position là-dessus. La respectabilité de l'idée de fonction lui suffit amplement, qu'elle soit naturalisée ou non.

Au bout du compte, la mise en rapport fonctionnaliste que je propose avec la notion gibsonienne d'affordance précise de façon utile, à ce qu'il me semble, le mécanisme de fixation de l'extension des protoconcepts dont je fais l'hypothèse. Comme l'approche se veut aussi nominaliste, on peut peut-être dans ces conditions parler

¹² La bibliographie sur cette question est maintenant considérable. Le lecteur intéressé peut se reporter, par exemple, à Price, 2001, ou Laurier, 2002, et remonter de là aux nombreux autres travaux qui y sont cités.

¹³ John Searle, 1992, pp. 237-240.

ici d'un *nominalisme écologique*, ce que, pour ma part, je trouve réjouissant.¹⁴

¹⁴ La recherche dont ce texte est issu a bénéficié de l'appui du Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada et de la Fondation Killam, auxquels je voudrais ici exprimer ma reconnaissance. Je remercie aussi tout particulièrement Olivier Roy, qui m'a aidé, à titre d'assistant de recherche, à constituer un riche dossier autour de la notion gibsonienne d'affordance.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- FODOR, J. A.
1975 *The Language of Thought*, Thomas Y. Crowell, New York
- FODOR, J. A. et Z. W. PYLYSHYN
1981 « How Direct is Visual Perception ? Some Reflections on Gibson's "Ecological Approach" », dans *Cognition*, vol. 9, pp. 140-197
- FREDDOSO, A. J. et F. E. KELLEY
1991 *William of Ockham. Quodlibetal Questions*, trad. angl., 2 vol., Yale University Press, New Haven, Conn.
- FREGE, G.
1918-19 « La pensée », dans Frege (1971), pp. 170-195
1971 *Écrits logiques et philosophiques*, trad. et introd. de C. Imbert, Seuil, Paris
- GÁL, G. et S. BROWN
1967 *Guillelmi de Ockham Scriptum in Librum Primum Sententiarum. Ordinatio*, Prologus et distinctio prima [= Opera Theologica, vol. I], Franciscan Institute, St-Bonaventure, NY
- GIBSON, J. J.
1977 « The Theory of Affordances », dans Shaw et Bransford (1977), pp. 67-82
1979 *The Ecological Approach to Visual Perception*, Houghton Mifflin, Boston (aussi : Lawrence Erlbaum Associates, Hillsdale, NY, 1986)

- 1982 *Reasons for Realism*, éd. par E. Reed et R. Jones, Lawrence Erlbaum Associates, Hillsdale, NY
- LAURIER, D.
2002 *L'Esprit et la nature*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal
- PANACCIO, C.
1999 *Le Discours intérieur. De Platon à Guillaume d'Ockham*, Seuil, Paris
2004 *Ockham on Concepts*, Ashgate, Aldershot
- PRICE, C.
2001 *Functions in Mind. A Theory of Intentional Content*, Oxford U. P., Oxford
- PROUST, J.
2003 *Les animaux pensent-ils ?*, Bayard, Paris
- SEARLE, J. R.
1992 *The Rediscovery of the Mind*, The MIT Press, Cambridge, Mass.
- SHAW, R. et J. BRANSFORD (dir.)
1977 *Perceiving, Acting, and Knowing. Toward an Ecological Psychology*, Lawrence Erlbaum Associates, Hillsdale, NJ
- STOFFREGEN, T. A.
2000 « Affordances and Events », dans *Ecological Psychology*, vol. 12, pp. 1-28
- WEY, J.-C.
1980 *Guillelmi de Ockham Quodlibeta Septem* [= Opera Theologica, vol. IX], The Franciscan Institute, St-Bonaventure, NY